

Thèse

Lene Schøsler: *La déclinaison bicasuelle de l'ancien français. Son rôle dans la syntaxe de la phrase, les causes de sa disparition*. Etudes romanes de l'Université d'Odense, vol. 19, Odense, 1984. 321 p.

Palle Spore

La bibliographie de cette thèse occupe 23 pages (p. 255-277), si bien qu'on s'étonne qu'il soit encore possible de dire du nouveau à propos de la simplification du système casuel de l'ancien français. Et pourtant, Lene Schøsler (LS) y a réussi. Reste à savoir si son exposé épuise le sujet au point de rendre superflue toute analyse ultérieure. Les remarques qu'on va lire, serviront dans une large mesure à montrer dans quelle mesure c'est le cas.

LS écarte toutes les réflexions extra-linguistiques (p. 13), de même qu'elle se montre sceptique à l'égard des théories concernant l'influence germanique (superstrat, substrat). Pour elle, les causes de la simplification doivent se trouver à l'intérieur même du français et plus exactement dans son système morpho-syntaxique.

Sa théorie, vaguement annoncée dans l'introduction (p. 14) et réellement exposée dans le dernier chapitre (Chap. 9, p. 220-250), peut se résumer ainsi:

1) Le système casuel est invalidé parce qu'il est devenu redondant et par là superflu, l'identification des différents membres de la phrase étant suffisamment assurée par d'autres phénomènes linguistiques.

2) L'amuïssement du *s* final n'était pas, comme on l'a souvent soutenu, la cause directe de la simplification, ni le résultat de celle-ci, mais une évolution indépendante, qui a servi de catalyseur: on s'explique mal pourquoi la simplification ne s'est pas produite bien plus tôt si on ne l'explique pas par l'interdépendance entre la redondance du système casuel et l'amuïssement de certaines consonnes finales.

3) Comme ce *s* ne servait pas uniquement à distinguer les cas, mais aussi à distinguer les nombres, il a fallu sacrifier la distinction des cas pour maintenir celle des deux nombres.

Examinons dans le détail chacune de ces trois hypothèses qui constituent la thèse.

Pour montrer que la distinction morphologique des cas était devenue redondante, LS a élaboré une théorie fort intéressante des possibilités d'identification.

Elle constate qu'on peut distinguer trois catégories d'identificateurs, qui se superposent dans une hiérarchie.

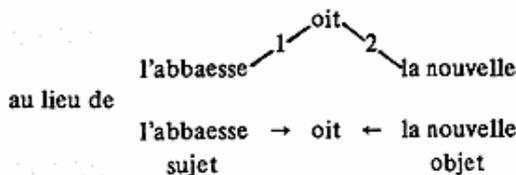
A. Le verbe est intransitif. Un membre nominal joint à ce verbe ne peut être que son sujet.

B. Si le verbe est transitif, il existe neuf facteurs possibles, qui peuvent servir à l'identification, appelés "syntaxèmes", terme emprunté à J. Schmitt Jensen. Ces facteurs, numérotés de B1 à B9 dans un ordre arbitraire (donc non hiérarchique) concernent presque tous des membres nominaux qui ne peuvent être que sujet *ou* objet, par exemple les pronoms personnels respectivement du nominatif ou de l'accusatif. Autres facteurs sont (B6) la présence obligatoire d'un objet (le cas des verbes exclusivement transitifs comme *donner*), (B8) les restrictions lexicales concernant sujet et objet (animé, inanimé) et (B9) l'accord du verbe en nombre et en personne. – Ces syntaxèmes ne m'ont pas tous pleinement convaincu. D'une part, je trouve les "restrictions lexicales" plus sémantiques que syntaxiques, d'autre part, je m'étonne de trouver parmi les formules ne pouvant servir de sujet les propositions complétives, les constructions infinitives et les nexuses: du moins les deux premières existent aussi bien en ancien français qu'en français moderne (voir par exemple Knud Togeby, *Précis historique de grammaire française* (1974) §§ 197 et 235,2).

C. Les autres identificateurs, dénommés "contextèmes", terme hybride qui ne me plaît pas, s'appliquent également au verbe transitif, mais se distinguent des syntaxèmes par le fait d'être facultatifs et/ou de sortir du cadre purement syntaxique. Parmi ces facteurs, nous trouvons (C3) l'ordre des mots, phénomène syntaxique mais facultatif, en ce sens qu'il est – relativement – libre en ancien français, et (C5) le système casuel. La place de celui-ci parmi les "contextèmes" s'explique (p. 54) par trois motifs: les noms ne connaissent pas tous la déclinaison, on trouve des fautes morphologiques (nominatif pour cas oblique et vice versa), et la présence d'un membre nominal dans la proposition n'est pas obligatoire. – Je trouve ces arguments discutables, surtout le dernier, mais je reconnais qu'il est difficile de les invalider.

A la place de la hiérarchie de LS, j'en aurais préféré une autre, conforme aux principes de la hiérarchisation exposés par Knud Togeby dans son célèbre article, "La hiérarchie des emplois du subjonctif" (*Langages* 1966). Autant que je puisse voir, l'application de ces principes aurait eu pour effet que l'ordre des mots et le système casuel trouvent leur place dans le groupe B, qui comprendrait les facteurs homo-hétéronexuels (rapport entre le verbe et les membres nominaux) et non dans le groupe C, réservé aux facteurs hétéronexuels, c'est-à-dire ceux où le verbe n'entre pas en ligne de compte (le groupe A resterait évidemment le même: il concerne le verbe seul et aurait donc un caractère purement homonexuel). Mais il y a mieux: ces principes auraient permis une hiérarchisation à l'intérieur du groupe B, basée sur le rôle plus ou moins prépondérant du verbe. Par là, on aurait vu avec plus de netteté lequel des deux facteurs (ou plus) est décisif et lequel est redondant dans nombre de cas où les deux facteurs appartiennent, chez LS, au même groupe.

L'A. a préféré se servir des principes que Lucien Tesnière a élaborés pour le français moderne. Elle a le mérite de les avoir appliqués à l'aspect diachronique, mais je ne suis pas convaincu de l'utilité de cette innovation. A quoi cela nous avance-t-il de parler de prime actant et de second actant au lieu de parler de sujet et d'objet? Ou d'employer les termes de monovalent et de bivalent au lieu de ceux d'intransitif et de transitif? Ou d'écrire (p. 35)



A mon avis, l'essentiel est de souligner que le sujet est un membre subordonné au verbe en ancien français (cf. les flèches) tout comme en latin et dans les autres langues néo-latines, et non pas un membre solidaire avec le prédicat (verbe + objet et autres membres dépendant du verbe), comme en français moderne et dans les langues germaniques:

l'abbesse ↔ (entendit ← la nouvelle)

A partir de son système, LS réussit à démontrer que c'est seulement dans environ 0,1% des cas que la déclinaison est seule à assurer l'identification. Cet élément figure dans 134 des 1494 exemples de verbe fini du manuscrit A4 du *Charroi de Nîmes*, et dans un seul exemple, il est seul à assurer l'identification (0,07%); dans un autre exemple, il va de pair avec C1 (coordination avec phrase univoque), mais comme l'A. ne cite pas l'exemple (on se demande pourquoi), il est impossible de savoir si c'est C1 ou C5 l'élément redondant. L'essentiel est, cependant, que dans les 132 autres exemples, il y a un élément d'un des groupes A ou B qui assure l'identification: le principe de la hiérarchisation nous enseigne alors que c'est l'élément du groupe C qui est redondant.

Ce résultat est confirmé par l'analyse d'un nombre important de textes provenant de différentes époques (chap. 3): seuls 4 sujets sur un nombre total de 3607 (0,11%) sont identifiés grâce à la seule déclinaison.

Malgré certains détails que je trouve discutables, je dois reconnaître que l'examen du matériel et les résultats ainsi obtenus me convainquent pleinement de l'allégation de LS: la déclinaison était effectivement redondante et ce – pratiquement – dès les premiers textes.

Mais redondance ne veut pas dire abandon. L'A. se demande à juste titre pourquoi la déclinaison n'avait pas été abandonnée bien plus tôt, et sa réponse est nette: parce qu'il lui manquait un élément qui mette en branle l'évolution, laquelle ne pouvait pas se faire toute seule. C'est ce qu'elle appelle un catalyseur, terme qui ne plairait certainement pas aux chimistes: l'amuïssement du *s* final prend effectivement part à l'évolution, il en est même partie intégrante, si bien qu'il aurait mieux valu parler de deux phénomènes indépendants, qui entrent en combinaison pour devenir interdépendants. Mais LS a raison de souligner que la redondance ne peut pas seule provoquer la simplification du système. Elle aurait pu appuyer cette affirmation par des exemples puisés dans le français actuel, par exemple le maintien des désinences de personne et de nombre dans le système verbal, malgré la présence obligatoire d'un sujet.

La simplification du système casuel ne survient pas à la même époque partout en France. Grâce aux excellentes cartes que M. Dees d'Amsterdam a élaborées à partir de ses recherches sur les cartes gardées dans les archives départementales, LS réussit à montrer qu'il s'agit d'un mouvement qui progresse de l'ouest vers l'est; à partir de la carte n° 206 de Dees, reproduite p. 174, je vois plutôt une évolution allant du nord-ouest (apparemment depuis le Cotentin) vers le sud-est. Le nord-est du domaine d'oïl y échappe presque complètement au XIII^e siècle.

Une analyse correspondante de la progression géographique de l'amuïssement du *s* final se fait plus difficilement à partir des cartes de M. Dees. LS nous montre cependant p. 243 (carte n° 219) le sort du *s* final dans *avons*. Elle prétend (p. 242) que "l'amuïssement de l'*s* semble poursuivre le même mouvement (allant de l'Ouest vers l'Est et vers le

Nord) que celui de la décomposition du système casuel", mais ce n'est pas vrai. Tout semble indiquer que le mouvement va du sud (89% de formes sans *s* dans la Vienne) vers le nord (80 à 83% dans le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne), sans avoir réellement atteint la Normandie (48%) à l'époque où cette province avait complètement perdu la distinction casuelle – pour ne pas parler de la Bretagne, où le *s* serait tombé seulement dans 9% des cas, alors que l'on n'y voit plus aucune trace de la déclinaison. Les Charentes sont à l'opposé: 93% de formes sans *s* dans *avons* et seulement 58% de formes marquant la décomposition casuelle, mais il s'agit là probablement d'une influence de l'ancien occitan *avem* sans *s* dès les premiers textes.

A condition que la carte 219 soit représentative de l'amuissement du *s* final (j'ai mes doutes, mais l'A. n'en exprime pas, si bien qu'il faut croire qu'elle y compte), je dois constater que le prétendu parallélisme entre les deux phénomènes est illusoire pour ne pas dire faux. Il est possible que la chute du *s* final ait servi de "catalyseur" à certains endroits, mais il ne s'agit pas d'une "mise en branle" générale.

Ceci est particulièrement net pour l'anglo-normand qui, sans connaître l'amuissement du *s* final, a perdu la distinction casuelle de très bonne heure (*Chanson de Roland*), probablement sous l'influence de l'anglais, qui connaît justement vers 1100 une simplification importante de son système casuel. LS exclut délibérément de ses analyses l'anglo-normand, "continuellement soumis à l'influence de la langue anglaise" (p. 173), ce qui m'étonne. Ce dialecte montre justement que le catalyseur – si catalyseur il y a – ne peut pas dans ce dialecte être la chute du *s* final, mais probablement sa coexistence avec l'anglais. Et si l'on trouve dans un dialecte un autre catalyseur, pourquoi la même chose ne serait-elle pas possible dans certains dialectes continentaux, tels le breton? A mon avis, l'A. aurait dû se montrer beaucoup plus sceptique à l'égard de sa deuxième hypothèse. Je ne dis pas que celle-ci est entièrement fautive, mais je prétends qu'elle n'a pas été prouvée et même pas rendue probable à partir des données exposées, si bien que, dans ce domaine, l'A. n'a pas réussi à me convaincre.

On sait que les relations étaient étroites au XII^e siècle entre la Normandie et l'Angleterre, si bien qu'on est tenté de voir une influence de l'anglo-normand sur le dialecte continental apparenté. J'émetts évidemment cette hypothèse sous toute réserve, mais elle cadre bien avec la constatation que la simplification du système casuel semble avoir son point de départ dans le Cotentin. Si mon hypothèse est juste, cela signifie que la chute du *s* final est sans rapport avec la disparition de la déclinaison. A vrai dire, le problème est encore loin d'être résolu.

D'ailleurs, les réflexions géographiques de LS ne sont pas toujours très heureuses. C'est au chapitre 8 qu'elle expose les différences dialectales, et elle a l'excellente idée (p. 173) de grouper les dialectes en ceux de l'Ouest (absence quasi totale de la déclinaison), ceux du Centre ("maintien provisoire et défectueux de la déclinaison": de 41 à 90% de formes modernes) et ceux du Nord et de l'Est ("persistance de la déclinaison", ce qui signifie moins de 25% de formes modernes). Ces pourcentages proviennent de la carte n° 206 de Dees (p. 174), déjà mentionnée. Mais la description des textes littéraires et des chartes (p. 175-213) n'est pas conforme à ces principes. C'est surtout la Champagne qui m'étonne: cette province est examinée dans le cadre de celles du Centre (41 à 90%), alors que le pourcentage des formes modernes serait, d'après la carte, seulement de 4 à 23%. La Champagne aurait évidemment dû être traitée avec la Lorraine, ce qui aurait été conforme à l'avis de certains dialectologues, qui ne voient qu'un seul dialecte, le champenois-lorrain.

Il est d'ailleurs dommage que certains territoires n'aient pas du tout été examinés, par exemple la Franche-Comté, l'Indre, le Cher et l'Indre-et-Loire.

Si j'émetts de sérieuses réserves à propos du rôle du *s* final comme catalyseur, il faut cependant reconnaître que cet aspect de la théorie est sans grande importance pour la troisième hypothèse, celle qui dit que le système casuel a été abandonné pour le maintien du nombre. Cette hypothèse est discutée au chapitre 9.

L'A. commence par constater que l'amouïssement du *s* final a pour effet que toute distinction disparaît dans la déclinaison, le nombre aussi bien que le cas. Seuls certains déterminants maintiennent une distinction casuelle: *li* – *le(s)*, *cil* – *cel(s)*, etc. Or, la catégorie du nombre semble, d'après Leo Wetzels, être plus importante que celle des cas, qui serait, de son côté, plus importante que celle du genre, etc. (p. 232). Pour que la catégorie du nombre puisse vivre, il faudrait alors abandonner celle des cas. Cette affirmation se trouve soutenue par le fait que dès le XII^e siècle (*Le Charroi de Nîmes*), on voit souvent le sujet exprimé par le cas oblique, mais presque jamais le contraire: c'est effectivement au cas oblique seul que les déterminants se distinguent en nombre. Le schéma (p. 238) des formes correctes, fautives et "mixtes" aurait cependant gagné à être plus approfondi: parmi les formes fautives, l'A. aurait dû distinguer les formes avec déterminant (*le mur*) et sans déterminant (*mur* seul), et, pour les formes mixtes, celles où c'est le déterminant qui est fautif (*le murs*) et celles où c'est le nom qui l'est (*li mur*), toutes ces expressions représentant le sujet du singulier.

Il nous manque également une discussion approfondie de la prononciation [le] de l'article du pluriel. Cette forme ne peut pas provenir de **los* à moins d'être passée par [lɔ(s)], cf. aussi les formes contractées *as* et *ès*. Je propose l'explication suivante: en un premier temps, [lɔs] est devenu [les] devant consonne, parce que [ə] n'existe guère qu'en syllabe ouverte (cf. *rester* vs. *devenir*), et en un second temps, cette prononciation s'est étendue à la position prévocale, probablement par analogie avec *ces*, dont la voyelle n'a jamais, et pour des motifs étymologiques, été affaiblie.

L'A. montre par voie statistique que les substantifs et les adjectifs sont les premiers à perdre la distinction casuelle, alors que les déterminants sont plus conservateurs, ce qui parle évidemment en faveur de l'hypothèse du *s* "catalyseur": dans les déterminants, c'est le plus souvent la couleur de la voyelle qui sert à marquer le cas (par exemple *cil* – *cel*). La différence n'est cependant pas énorme. D'après le schéma, p. 230, on trouverait dans les chartes (XIII^e siècle) la proportion suivante des formes "correctes" (en chiffres ronds et pour les deux nombres): substantifs 77%, articles 82%, possessifs 86 1/2%, démonstratifs 91 1/2%.

Mais ce sont là des chiffres globaux. Si l'on examine la situation région par région, avec à l'appui les cartes de Dees reproduites pp. 174, 158, 228 et 226, on voit que seules la Normandie et les régions conservatrices du Nord et de l'Est respectent cette "hiérarchie". S'il est vrai que les substantifs sont toujours à la pointe (sauf en Sarthe-Mayenne, dans le Maine-et-Loire et dans l'Indre-et-Loire, où la chute du *s* final est pourtant particulièrement répandue et précoce), on peut cependant constater que l'article est souvent bien plus conservateur que les autres déterminants, et surtout en Ile-de-France, dans l'Yonne et dans les Charentes. Tout ce problème aurait mérité un examen beaucoup plus approfondi.

Mais revenons à la catégorie du nombre. LS se joint, je l'ai dit, à l'opinion de M. Wetzels, selon laquelle cette catégorie est plus importante que celle du cas. Les manifestations du français moderne appuient cette optique, mais l'A. aurait dû examiner beaucoup plus dans le détail cette affirmation. Car s'il est vrai que le déterminant sert normalement à distinguer les deux nombres, rarement audibles dans les substantifs et les adjectifs, il y a des cas où cette distinction est neutralisée, et notamment là où c'est *leur(s)* qui sert de déterminant devant une consonne, par exemple *Les avocats ont vendu leur(s) maison(s)*. Et dans le pronom relatif et interrogatif, on continue à distinguer le cas, *qui – que (– quoi)*, sans faire la moindre distinction du nombre!

A mon sens, LS aurait dû examiner l'importance de la catégorie du nombre dans les textes pour voir dans quelle mesure l'identification est assurée par d'autres moyens, c'est-à-dire une analyse parallèle à celle qu'elle a si brillamment faite pour la catégorie des cas. J'ai essayé de la faire dans les 111 premiers vers du *Charroi de Nîmes*, qui comprennent 200 syntagmes substantivaux et adjectivaux, et je constate que 170 de ces exemples (85%) s'identifient par voie morphologique (28%), syntaxique (49%) ou sémantique (8%), que 21 syntagmes sont sans déterminant et que 3 autres ont un déterminant à forme unique (*maint(s), lor*), si bien que seuls 6 exemples (3%) s'identifient par la seule voie du déterminant à double forme audible. Bien sûr que 3%, c'est beaucoup plus que les 0,1% qu'on a trouvés pour la distinction des cas, mais c'est quand même un pourcentage étonnamment faible.

Comme on le voit, tout n'est pas encore dit sur la simplification du système casuel en ancien français. Mais la thèse de Lene Schøsler marque un pas important, surtout parce qu'elle a nettement montré – et je dirais même: prouvé – que dans le système nominal, la catégorie des cas était devenue redondante et par là superflue. Le rôle du *s* me laisse par contre sceptique, et pour le rôle de la catégorie du nombre, j'attends des approfondissements pour être convaincu.

J'espère que LS reprendra elle-même ces deux thèmes dans une étude ultérieure, et que ce second volume sera mieux composé que celui-ci. Je n'entre pas dans le détail, mais je ne peux pas cacher une certaine déception à cet égard: l'exposé est très inégal en ce sens que certains aspects, qui sont fort intéressants en soi, mais périphériques par rapport à la théorie, sont examinés dans le moindre détail (c'est surtout le cas des chapitres 4 à 7, où il est question des facteurs qui n'ont pas eu d'influence sur la simplification de la déclinaison), alors que d'autres sont traités trop rapidement (cf. ce que je viens de dire à propos de la catégorie du nombre). La composition en tant que telle laisse aussi à désirer, dans une large mesure parce que l'A. a tendance à "oublier" sa théorie pour broder sur un thème secondaire – sans parler de la présentation de la théorie, qui en est à peine une, puisque la troisième hypothèse (le rôle de la catégorie du nombre) est mentionnée pour la première fois au milieu du dernier chapitre!

Mais ces observations ne doivent pas effacer les mérites de LS, qui sont multiples et importants. Nos connaissances de l'ancien français ont été heureusement élargies grâce à cette étude. Le problème est capital dans l'histoire de la langue française, et le livre de Lene Schøsler est, malgré ses faiblesses, capital dans l'étude de ce problème.

Palle Spore
Odense